



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

***Répertoire de pratiques  
pour la généralisation  
du conseil d'orientation  
en classe de première***






**2014**

## Sommaire

|  |         |
|--|---------|
| Références des textes.....   | Page 2  |
| Introduction.....  | Page 3  |
| I - Rappel du cadre juridique et des principes du conseil en classe de première.....   | Page 4  |
| II – La mise en œuvre du conseil d’orientation anticipé en classe de première<br>dans les académies .....                              | Page 5  |
| II – 1 - Le pilotage académique par la commission académique des formations post-<br>baccalauréat.....                                 | Page 5  |
| II – 2 - Le renforcement de la coordination des actions des différents partenaires.....  | Page 6  |
| ✚ Concernant les établissements d’enseignement supérieur.....  | Page 6  |
| ✚ Concernant les professionnels.....   | Page 11 |
| III – Les outils développés dans les académies pour mettre en œuvre le conseil<br>d’orientation anticipé en classe de première.....    | Page 12 |
| III – 1 – A destination des élèves.....  | Page 12 |
| ✚ A destination des élèves porteurs d’un handicap.....   | Page 14 |
| III – 2 – A destination des parents d’élèves.....  | Page 15 |
| III – 3 – A destination des équipes éducatives.....  | Page 16 |
| IV- Le rôle de chaque acteur.....  | Page 18 |
| IV – 1 – Le rôle de coordination du proviseur.....   | Page 18 |
| IV – 2 - Le rôle du (de la) professeur(e) principal(e) dans la mise en œuvre du conseil<br>anticipé.....                               | Page 19 |
| ✚ Le professeur principal est un relais entre l’élève et l’équipe éducative.....   | Page 19 |
| ✚ Le (la) professeur(e) principal(e) facilite l’accès à l’information sur les<br>différentes filières de l’enseignement supérieur..... | Page 19 |
| ✚ Le (la) professeur(e) principal(e) conduit l’entretien d’orientation.....  | Page 21 |

Ce répertoire de pratiques a été conçu en référence aux textes mentionnés ci-dessous et à partir des schémas directeurs des académies relatifs à la mise en œuvre du conseil anticipé en classe de premières transmis par les académies aux ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

## **Références :**

-  *Circulaire n°2010-013 du 29 janvier 2010*
-  *Circulaire n°2011-1015 du 24 juin 2011 relative à la mise en œuvre du conseil d'orientation en classe de première dans le cadre de l'orientation active,*
-  *Circulaire n°2013-0012 du 18 juin 2013 sur le renforcement du continuum Bac-3/Bac+3*
-  *Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république*
-  *Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche*

## Introduction

Les choix d'orientation vers l'enseignement supérieur s'intègrent dans un processus qui doit être mûri par le lycéen, acteur de son orientation.

La mise en place de l'orientation active en 2007 et son renforcement avec l'expérimentation du conseil d'orientation anticipé dès la classe de première dans le cadre de la circulaire conjointe DGESIP-DGESCO du 24 juin 2011 contribuent à l'acquisition d'une compétence à s'orienter, pour chaque élève, en fonction de son projet personnel et professionnel, de ses chances de réussite et de l'offre de formation existante.

Ce répertoire des pratiques s'adresse **aux recteurs d'académie, aux chefs des services académiques d'information et d'orientation ainsi qu'à l'ensemble de la communauté éducative**. Il vise à permettre le renforcement du dispositif du conseil d'orientation qui intervient l'année précédant la classe de terminale et les choix qui y président. Il en rappelle les grands principes et donne une nouvelle impulsion à cette démarche.

L'objectif est de mutualiser les pratiques existantes et/ou innovantes mises en place localement pour le conseil d'orientation anticipé afin que chaque commission académique des formations post-baccalauréat puisse s'en emparer pour sensibiliser davantage les acteurs impliqués dans le dispositif.

**Il précise le rôle que chaque acteur a à jouer ainsi que les attendus pour la réussite de cette réforme**. Il vise également à faire connaître certains outils repérés en vue de leur essaimage éventuel ou de leur adaptation en fonction des contextes académiques.

Ce répertoire, que chaque académie pourra s'appropriier à sa manière, a vocation à être diffusé le plus largement possible auprès des proviseurs de lycées et des équipes en charge de la mise en œuvre du conseil d'orientation en classe de première.

La liste des exemples développés n'est pas exhaustive et toutes les académies ne sont pas systématiquement citées dans ce répertoire, même si elles expérimentent les pratiques décrites. Il importe surtout que les initiatives présentées ici puissent inspirer chacun des acteurs à leur niveau et puissent leur permettre de se les approprier ou de les faire évoluer pour les adapter à la réalité de leur territoire et de leurs publics. Ce répertoire doit aussi pouvoir aider à une mise en relation des acteurs entre eux au sein d'une même académie ou entre elles pour échanger sur les stratégies et les pratiques mises en œuvre afin de systématiser le conseil d'orientation pour tous les lycéens de classe de première.

## Les objectifs opérationnels :

- ✚ fournir **aux proviseurs d'établissement** des pistes de réflexion, les sensibiliser à l'existence de certaines ressources et outils pour faciliter la mise en œuvre de ce conseil ;

- ✚ mettre à disposition **des professeurs principaux et des équipes éducatives** qui composent l'établissement du second degré (LEGT et LP publics et privés sous contrat d'association avec l'Etat) des dispositifs clés pour qu'ils soient en capacité de mettre en œuvre la circulaire du 24 juin 2011 dans son intégralité et en direction de tous les lycéens ;
- ✚ donner **aux élèves** des points de repère sur ce qu'ils peuvent attendre de ce dispositif et sur les bénéfices qu'ils peuvent en tirer pour la construction de leur projet ;
- ✚ rappeler l'importance du **pilotage académique** nécessaire aux synergies qui doivent se créer entre les différents partenaires.

## **I- Rappel du cadre juridique et des principes du conseil d'orientation anticipé en classe de première**

L'accompagnement des élèves de classe de première doit bénéficier de manière systématique à tous les lycéens des séries professionnelles, technologiques et générales dans le cadre des deux heures hebdomadaires dédiées à l'accompagnement personnalisé.

**Une attention particulière doit être portée aux élèves en situation de handicap ainsi qu'à la lutte contre les stéréotypes de genre très présents dans les processus d'orientation.**

Les heures consacrées à l'« orientation » visent à accompagner les élèves dans la construction de leur projet d'orientation en leur permettant, au travers de toute une série d'activités, de découvrir les formations et les métiers grâce à une mise en relation avec les établissements d'enseignement supérieur et avec des professionnels.

Ce temps doit également permettre au lycéen de :

- mieux se connaître ;
- s'autoévaluer ;
- déterminer ses centres d'intérêts ;
- se mettre en situation de recherche d'informations pertinentes ;
- s'approprier celles qui sont les plus utiles dans l'élaboration des choix d'orientation.

**Le conseil d'orientation en classe de première n'est pas réservé aux élèves de la voie générale. Les élèves de classe de première technologique ou professionnelle doivent être particulièrement accompagnés dans leur processus d'orientation afin qu'ils puissent choisir une formation supérieure qui corresponde à leurs appétences et à leurs chances réelles de réussite.**

En effet, si la très grande majorité des élèves de classe de terminale professionnelle souhaitent poursuivre leurs études en BTS, certains choisissent de suivre leurs études en licence alors que leur taux d'échec est de 96%.

Par ailleurs, trop peu d'élèves de classe de terminale technologique font le choix de l'IUT. Il importe d'en comprendre la raison et d'informer au mieux ces élèves dès la classe de première sur les filières de DUT vers lesquelles ils peuvent s'engager en communiquant sur les taux de réussite, les taux d'insertion professionnelle et les perspectives en termes de débouchés, mais aussi sur les poursuites d'études possibles.

**Afin que ces bacheliers participent à l'objectif de 50% d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur, il est préconisé une orientation préférentielle des bacheliers professionnels en STS et des bacheliers technologiques en IUT.**

**Un accès de droit des bacheliers méritants dans les filières sélectives publiques est également prévu.**

## **II – La mise en œuvre du conseil d'orientation anticipé en classe de première dans les académies**

### **1. Le pilotage académique est effectué par la commission académique des formations post-baccalauréat :**

La circulaire du 18 juin 2013 précise que cette commission académique définit notamment les schémas directeurs du conseil anticipé d'orientation en classe de première. Dans ce cadre :

- elle peut concevoir un calendrier avec les temps forts de l'orientation au cours de l'année scolaire ;
- elle favorise le renforcement du dialogue et des échanges entre les grandes filières de formation, de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur ;
- elle aide à structurer leurs collaborations que ce soit sous la forme de rapprochement d'établissements, de rapprochement des équipes éducatives ou d'une mise à disposition de ressources et d'outils.

Le recteur d'académie, chancelier des universités, préside la commission académique des formations post-baccalauréat, qui se réunit au moins une fois par an.

Sa composition, qui peut varier d'une académie à une autre, est représentative de la diversité des acteurs académiques.

### Exemple

*La coordination des actions d'information et de la phase de conseil en classe de première se fait principalement dans le cadre de la commission académique des formations post-baccalauréat, mais elle peut toutefois s'opérer dans le cadre d'un sous-groupe de la commission académique comme c'est le cas dans les académies d'Aix-Marseille, de la Martinique ou de Toulouse qui disposent d'un comité de pilotage ; elle peut émaner des travaux d'un comité technique comme à Strasbourg ou encore d'un groupe de travail comme dans les académies de Grenoble, Nancy-Metz, Lille ou Versailles.*

**Il est important également, notamment lorsque plusieurs académies relèvent de la même région, d'appréhender les missions de cette commission au niveau inter-académique.**

La mise en œuvre du service public régional de l'orientation est également l'occasion de renforcer les liens entre les différents acteurs de l'orientation qui œuvrent sur un même territoire. Une expérimentation de la mise en œuvre du SPRO est lancée dans 8 régions volontaires regroupant 9 académies. Cette préfiguration devrait permettre de définir les conditions dans lesquelles les autorités académiques et régionales coordonneront l'exercice de leurs compétences respectives au niveau régional pour mettre en œuvre ce nouveau service public régional. Dans de nombreuses académies, la liaison des services d'orientation entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur existe, mais elle doit être renforcée notamment pour sensibiliser et impliquer davantage les professeurs principaux et les enseignants aux enjeux de l'orientation de tous les lycéens et étudiants.

## **2. Le renforcement de la coordination des actions des différents partenaires**

A la suite des pistes de travail engagées au niveau académique par la commission de coordination des formations post-baccalauréat, il convient de développer des partenariats entre les lycées généraux, technologiques et professionnels, les établissements de l'enseignement supérieur et les secteurs professionnels.

### **✚ Concernant les établissements de l'enseignement supérieur :**

L'orientation des lycéens vers l'enseignement supérieur ne peut se concevoir sans une participation active des établissements qui proposent les formations post-baccalauréat, ils

doivent être associés aux actions mises en place au niveau académique et/ ou se rapprocher des établissements du second degré présents sur le territoire académique.

Ces établissements d'enseignement supérieur qui participent pleinement au dispositif de l'orientation active doivent se mettre en capacité **de proposer un avis ou un conseil d'orientation à tout élève qui le demande**, conformément aux termes de la circulaire du 24 juin 2011 instituant le conseil anticipé en classe de première.

### Exemples

*Lors de la journée du futur étudiant organisée par les universités de Bordeaux, les élèves peuvent rencontrer des enseignants et des étudiants et obtenir un conseil sur leur projet de poursuite d'études.*

*Dans l'académie d'Aix-Marseille, une application internet académique a été développée pour les élèves de première à la demande de l'université en lien avec l'organisation des journées du futur bachelier ; elle permet aux élèves de fin mars à fin mai de recevoir un avis et des conseils d'enseignants sur les études qu'ils envisagent à ce moment de leur parcours.*

*Certaines universités toulousaines proposent un conseil complémentaire (aux avis formulés lors des manifestations académiques) par voie électronique pour quelques lycées qui utilisent le webclasseur de l'ONISEP comme appui à la demande de conseil.*

*Dans le cas de l'académie de Rennes, les lycéens peuvent obtenir un entretien avec un enseignant-chercheur de l'université dans laquelle ils souhaitent candidater grâce à un forum web interactif dédié aux lycéens de classe de première. Ce site a été développé en lien avec les quatre universités bretonnes, l'ensemble des CIO, l'Onisep Bretagne et les corps d'inspection. C'est un espace d'échanges et de dialogue avec les établissements d'enseignement supérieur.*

*Dans l'académie de Nantes, a été mis en place un réseau de correspondants « université » dans les lycées et de correspondants « lycée » dans les universités, animé par le SAIO, pour échanger et proposer des actions d'information et de découverte aux lycéens et en vue également d'améliorer le lien entre les lycéens, les enseignants, les étudiants et entre les lycées et les universités.*



Des conventions de partenariats peuvent être formalisées entre les établissements du secondaire et ceux du supérieur afin de mettre en adéquation la demande d'information et de conseils des lycéens avec l'offre proposée par les établissements d'enseignement supérieur et ainsi mieux identifier et faire connaître les dispositifs d'accueil, d'immersion, de découverte des formations de l'enseignement supérieur.

**Ces conventions doivent progressivement s'étendre à toutes les formations post-bac** (CPGE, BTS, DUT, Licences, formations d'ingénieur, etc.) et permettre de favoriser l'organisation d'événements créant du lien entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.

### Exemples

*Une Charte de partenariat entre des établissements du second degré et 250 formations publiques et privées a été mise en œuvre dans l'académie de Besançon pour faire vivre, sur la base du volontariat, une vraie journée d'études à des lycéens de première (collaboration Rectorat/ONISEP). Cette opération, qui s'intitule « 24 heures dans le supérieur » et qui a lieu en avril, bénéficie d'une publicité sur le portail du lycéen accessible à partir du site internet du rectorat où est consigné l'ensemble de la procédure à suivre pour y participer.*

*L'académie de Paris a passé des conventions avec plusieurs établissements du second degré et six universités (Paris I, II, III, V, VI et VII) pour proposer des temps d'échanges entre les lycéens et les étudiants et permettre la participation de lycéens à des travaux dirigés.*

*L'académie de Nantes a favorisé le regroupement d'établissements dans le cadre d'une charte portant sur les formations des séries STI2D-STL qui vise à valoriser la voie technologique et à proposer des parcours sécurisés pour les lycéens de ces séries, candidats à une poursuite d'étude.*

*Plusieurs académies ont rédigé une circulaire académique pour la mise en œuvre du conseil d'orientation anticipé en classe de première. Dans l'académie de Strasbourg, les lycées ont été incités à inscrire le conseil d'orientation anticipé dans leur projet d'établissement en concevant un programme pluriannuel pour l'orientation de la seconde à la terminale mis en œuvre dans le cadre de l'accompagnement personnalisé.*

Il est important que les établissements disposant de filières de l'enseignement supérieur :

- **Diffusent au mieux l'information sur les formations et les parcours qu'ils proposent, sur les pré-requis de certaines filières, les exigences de travail, les taux de réussite, le risque d'échec, les poursuites d'études, le devenir des diplômés, mais aussi les perspectives professionnelles vers lesquelles elles ouvrent.** Ces informations doivent être accessibles selon plusieurs modalités d'accès pour attirer et intéresser le plus grand nombre de lycéens (site Internet, pages dédiées pour le futur étudiant, documentation papier, journées portes ouvertes, entretiens personnalisés etc) ;

### Exemple

*Plusieurs académies ont élaboré des fiches d'information descriptives sur les licences proposées par les universités de leur territoire. Ainsi, dans le cas de l'université de Strasbourg, des fiches spécifiquement destinées aux élèves de classe de première présentant les filières directement accessibles après le baccalauréat et les diplômes qu'elles délivrent ont été élaborées. Ces fiches contiennent des parties dont la rédaction a été inspirée par les questions les plus fréquemment posées par les lycéens, s'y trouvent également les noms et coordonnées des personnes à contacter et des liens pour obtenir des renseignements plus approfondis. Elles sont mises à disposition sur le site internet de l'établissement. Dans le cas de l'académie de Nantes, les fiches relatives aux formations ont été conçues à partir du modèle de fiche disponible dans l'application APB.*

- Participent aux différents salons de l'orientation coordonnés par les académies et pour lesquels les élèves bénéficient d'une préparation en amont avec leur professeur principal ;
- Développent des visioconférences ou des vidéos pour faire découvrir à des lycéens éloignés géographiquement des établissements d'enseignement supérieur les formations accessibles.

### Exemples

*9 clips vidéo sur l'université d'Aix-Marseille et les formations qu'elles dispensent ont été réalisés en lien avec l'ONISEP.*

*L'académie de Nantes a expérimenté des visioconférences pour informer les lycéens les moins enclins à le faire ou éloignés géographiquement des établissements d'enseignement supérieur sur les possibilités de poursuite d'études qui s'offrent à eux sur le territoire académique.*

*A l'université Rennes 1 et dans l'académie de Toulouse, le recours aux visioconférences est courant pour préparer les lycéens en amont d'un déplacement dans un établissement d'enseignement supérieur.*

*L'université de Limoges a conçu un journal mensuel APB ainsi que cinq émissions de télévision portant sur les formations et les filières qu'elle propose. Celles-ci sont diffusées sur une chaîne de télévision locale. Ces supports permettent de sensibiliser indifféremment des lycéens de classe de première et de terminale. Cette université utilise également un site web « Escapade », outil d'information et d'échange à distance sur les formations post-baccalauréat. Il a été mis en place en partenariat avec le rectorat et la DRONISEP grâce à un financement du fonds d'expérimentation pour la jeunesse.*

- **Se déplacent dans les établissements du second degré pour faire connaître les formations qu'ils proposent**, pour venir parler de la vie de campus ou d'établissement, et du métier d'étudiant. Ces séquences sont généralement délivrées par des enseignants ou enseignants-chercheurs et peuvent être également l'occasion pour les lycéens de rencontrer des étudiants. Pour être efficaces et marquantes, elles doivent être préparées préalablement avec les enseignants pour préciser les raisons du déplacement, expliquer le programme et les différentes séquences auxquelles les lycéens seront invités à participer et, enfin, pour réfléchir à des questions à poser aux intervenants ;
- **Rencontrent les professeurs principaux** pour les familiariser avec les filières de formations de l'enseignement supérieur, leurs attendus et les dispositifs en place au sein de l'établissement pour améliorer l'accompagnement, le suivi et la réussite des étudiants ;
- **Puissent répondre aux sollicitations individuelles de lycéens de classe de première ;**
- **Accueillent les lycéens de classes de première et terminale à l'université** pour suivre des enseignements spécifiques à l'université (cours en amphitheâtre sur une thématique, TD.) ;
- **Proposent aux lycéens de bénéficier des dispositifs mis en place dans les universités** (bibliothèque universitaire, etc.). Il s'agit de lutter contre les idées préconçues et de donner une image réaliste de l'enseignement supérieur.

**Les journées d'accueil et d'immersion doivent être généralisées dans toutes les académies pour toutes les formations post-baccalauréat.**

Actuellement, ce sont principalement les universités qui développent ces actions et il est primordial d'encourager les autres filières de l'enseignement supérieur à les développer, notamment pour faire connaître au plus grand nombre les réalités des classes préparatoires aux grandes écoles, des sections de techniciens supérieurs et des instituts universitaires de technologie. Voici quelques exemples déployés dans certaines académies.

### Exemples

*Dans les académies de Bordeaux ou d'Amiens, des séances d'information sur les conditions d'accès spécifiques aux BTS et IUT sont assurées auprès des élèves de classe de première des séries technologiques et professionnelles.*

*L'académie de Toulouse propose des actions ciblées vers les bacheliers technologiques pour favoriser leur poursuite d'études en DUT, notamment dans les zones rurales grâce à l'organisation de journées d'immersion en IUT, de stages en entreprises, de conférences sur les filières, de préparation de visites de salons de l'orientation, de visioconférences, de rencontres avec des anciens élèves s'étant engagés dans des filières technologiques.*

*L'académie de Nantes propose un dispositif intitulé « Choisir son DUT » qui prévoit l'intervention d'étudiants tuteurs dans les lycées pour sensibiliser les élèves à ces filières. Initialement prévu pour les terminales, il a été étendu aux publics en classe de première.*

*Les académies d'Aix-Marseille, de Lille et Versailles proposent des actions ciblées sur quelques CPGE, mais ces dispositifs restent toutefois très localisés ; il est nécessaire qu'ils se déploient de manière plus systématique et se généralisent dans toutes les académies.*

*Dans l'académie de Lille, une demi-journée d'immersion en STS dans chaque bassin géographique est organisée pour les lycéens professionnels candidats à une poursuite d'étude dans cette filière. A l'issue de la séance, les lycéens sont invités à renseigner un questionnaire pour faire le point de ce qu'ils en ont retenu.*

### concernant les secteurs professionnels

Il est préconisé **d'ouvrir les portes des établissements du second degré à des représentants des milieux socio-professionnels** pour qu'une information soit délivrée auprès des élèves sur les grands secteurs économiques, les branches professionnelles et les métiers vers lesquels ils peuvent mener.

Par leur témoignage, des professionnels exerçant dans un secteur ou un métier spécifique peuvent susciter des vocations auprès d'élèves indécis.

En outre, des interventions de femmes ou d'hommes travaillant dans des secteurs ou métiers où elles/ils sont habituellement sous-représenté(e)s peuvent contribuer à faire prendre conscience aux lycéens de leurs possibilités de succès indépendamment des considérations de genre et pour les plus motivés aiguïser leurs ambitions.

Il s'agit, par ces témoignages, de montrer des exemples de réussite et d'inclure une dimension sexuée dans l'information délivrée sur les métiers et les filières de formation comme l'y invite **la convention interministérielle 2013-2017 pour l'égalité entre les filles et les garçons, les hommes et les femmes dans le système éducatif** en renforçant la visibilité des parcours d'études de ces femmes et ces hommes et de leur insertion professionnelle.

#### Exemples

*Les opérations « Un chercheur dans la classe » dans l'académie de Montpellier ou « Une journée avec un chercheur » dans l'académie de Nancy-Metz, à destination des classes de seconde et de première scientifiques permettent de proposer des activités mathématiques aux lycéens en présence d'un(e) enseignant(e) chercheur(e) qui délivre à l'occasion de ces séances une information sur les parcours de formation scientifique de leur établissement d'origine, en l'occurrence l'université.*

*Des Forums de la science et de l'industrie se tiennent dans les académies et sont l'occasion pour les lycéens de découvrir des secteurs professionnels et des métiers ainsi que les filières de formation qui mènent à ces métiers. Ces visites nécessitent toutefois une préparation en amont afin de sensibiliser les lycéens aux informations qu'ils pourront y puiser pour la construction de leur projet.*

*Dans l'académie de Nancy-Metz, des concours sont organisés par l'ONISEP ou par les fédérations professionnelles pour faciliter la découverte des métiers et des secteurs professionnels de façon à aider le lycéen au mûrissement de son projet.*

*L'académie de Poitiers a noué des conventions avec des partenaires socio-économiques qui offrent la possibilité à certains lycéens de découvrir le monde de l'entreprise par des visites et par la participation de professionnels aux salons dédiés à l'orientation.*

### **III – Les outils développés dans les académies pour mettre en œuvre le conseil d'orientation anticipé en classe de première**

Des outils dédiés à l'orientation, originaux ou innovants, ont été conçus dans plusieurs académies, à destination des élèves, des parents et des équipes éducatives qu'il convient de faire connaître au plus grand nombre, puisqu'ils contribuent à accompagner chacun des acteurs de manière pertinente.

#### **1. A destination des élèves**

**La loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République prévoit qu'un parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel soit proposé à chaque élève, aux différentes étapes de sa scolarité du second degré. Il s'agit de donner aux élèves les informations nécessaires à l'élaboration de leur projet scolaire et professionnel et d'éclairer leur choix d'orientation.**

**Il peut être important, dans ce cadre, d'expliciter les objectifs de la démarche d'orientation active auprès des élèves en légitimant l'action du professeur principal, du travail coordonné avec le COP et les autres professeurs** soit par l'intermédiaire d'une séquence banalisée dans l'emploi du temps ou d'un séminaire, soit en s'appuyant sur les délégués de classe.

**L'élève doit devenir acteur de son orientation.** Des outils, conseils et dispositifs d'accompagnement pour l'aider à s'informer, à construire son projet, à mieux se connaître doivent être mis à sa disposition. Cela peut passer par des actions d'initiation à la recherche documentaire en centre de documentation et d'information, par la diffusion des horaires de présence du conseiller d'orientation psychologue dans l'établissement, par la diffusion de l'adresse du centre d'information et d'orientation le plus proche de son domicile, par une mise à disposition des ressources de l'ONISEP (brochures, site web monorientationenligne).

L'organisation de séances d'investigation, en petits groupes, sur un secteur d'activité professionnelle en lien avec la série du baccalauréat préparée, et d'un temps de restitution des recherches devant la classe, peuvent être des actions à développer dans le cadre des heures dédiées à l'orientation dans l'accompagnement personnalisé.

Par ailleurs, les lycéens doivent être amenés à travailler à une meilleure connaissance d'eux-mêmes, à identifier leurs centres d'intérêt, leurs envies, et à échanger entre eux sur leurs représentations d'une filière pour accroître leurs ambitions.

**Des outils innovants ont été conçus** par certaines académies à destination des élèves pour les accompagner dans leur cheminement :

### Exemples

*Dans l'académie d'Aix-Marseille, un portail unique accessible à tous (élèves, parents, lycées, universités, personnels d'orientation) et recensant l'ensemble des ressources et manifestations relatives à l'orientation active, a été mis en place.*

*Dans les académie de Poitiers et Montpellier, une application informatique dénommée « Cap'Sup » recense les demandes de stages de découverte et d'immersion entre les établissements du second degré et les offres d'accueil des établissements d'enseignement supérieur.*

*Dans l'académie de Nancy-Metz, un site dédié au conseil anticipé dans la partie régionale du site de l'Onisep a été créé afin de présenter la démarche. Il rassemble les informations sur les filières et les formations en un lieu unique. Ce site est utilisé par les élèves lors de séances d'information.*

*Le SAIO de l'académie de Limoges met à disposition des lycéens des questionnaires d'auto-évaluation ainsi qu'une fiche intitulée « APRES » pour « Accompagner le Parcours vers la Réussite des Etudes Supérieures » qui les accompagnent de la classe de première à la classe de terminale dans leur parcours d'orientation, les aident à avoir des repères sur les étapes du parcours de découverte des formations et des métiers, à clarifier la démarche d'information, de recherche et à se l'approprier.*

*Dans l'académie de Toulouse, un guide méthodologique et une fiche d'autoévaluation du lycéen de classe de première générale ou technologique ont été conçus pour lui permettre de préparer l'entretien avec le professeur principal et préciser l'état de sa réflexion sur ses projets de poursuite d'études, ses centres d'intérêt et les métiers qu'il vise.*

### **A destination des élèves porteurs d'un handicap**

**Accompagner les lycéens en situation de handicap et désireux de poursuivre leurs études** entre également dans la démarche du conseil d'orientation en première.

Les académies doivent se mettre en situation de répondre à tous les lycéens porteurs d'un handicap et souhaitant poursuivre des études dans l'enseignement supérieur.

### **Exemples**

*Certaines académies dédient dans les brochures académiques ou régionales de l'Onisep des pages pour informer les futurs bacheliers porteurs d'un handicap des démarches à effectuer et des personnes ressources à contacter pour les accompagner dans la réalisation de leur projet d'études.*

*Diriger les lycéens vers des interlocuteurs compétents, notamment les référents handicap des établissements d'enseignement supérieur, c'est ce que proposent les académies de Créteil, Paris et Versailles dans le cadre du salon APB d'Ile-de-France où une information est délivrée à tous les lycéens sur les démarches à entreprendre pour s'assurer de la faisabilité de leur projet d'études et des possibilités d'aménagement qui peuvent leur être octroyées.*

*Dans l'académie de Nancy-Metz, des journées d'information conçues en lien avec les universités et le service inter-universitaire sont proposées aux lycéens pour leur délivrer de l'information sur les dispositifs existants en faveur des étudiants handicapés.*

*Dans l'académie de Clermont-Ferrand, l'association « Handi-Sup » et le service universitaire Handicap organisent des interventions dans les lycées pour délivrer de l'information aux élèves déclarés porteurs d'un handicap sur les démarches à faire et les aides dont ils peuvent bénéficier.*



*Un groupe de travail a été constitué dans l'académie de Nantes sur le « suivi des élèves porteurs de handicap post-baccalauréat ». Il est conduit par le conseiller du recteur d'académie en charge de la question du handicap et composé de référents handicap des établissements d'enseignement supérieur, des représentants d'associations, des représentants de parents et d'élèves et le CSAIO et a pour objectif de réfléchir à l'amélioration des dispositifs d'information et d'accompagnement des lycéens pour les soutenir dans la transition qu'ils s'appêtent à vivre.*

## **2. A destination des parents d'élèves**

Un certain nombre d'actions est développé dans les académies pour permettre aux parents d'accompagner leurs enfants dans cette période de transition que constitue le choix de l'orientation post-baccalauréat. Voici quelques exemples qui pourraient être réinvestis localement au niveau des établissements du second degré par les proviseurs ou les professeurs principaux :

- **expliciter les enjeux de l'orientation en classe de première** au cours d'une réunion d'information ou par la diffusion d'une documentation sur le modèle de ce qui est fait par certains rectorats ;
- **informer sur la programmation annuelle des dispositifs mis en place en classe de première et sur les conditions d'admission et de réussite de certaines filières**, mais aussi sur les risques d'échec de certaines filières en fonction du baccalauréat d'origine ;
- **répondre aux questions que peuvent se poser les parents sur l'orientation de leurs enfants par l'organisation de rencontres**, par exemple, de parents/enseignants/COP et, en fonction des spécificités académiques et de l'établissement (général, technologique ou professionnel), choisir d'aborder avec eux dans le cadre de réunions thématiques un champ professionnel ou une filière de formation ;
- **solliciter des parents** sur la base du volontariat et en tant que professionnels dans le cadre des activités de découverte des métiers pour venir présenter une profession aux lycéens ;
- **associer les parents** en tant que de besoin aux entretiens personnalisés d'orientation, notamment dans les cas où il y a un désintérêt ou un manque d'investissement du lycéen dans les activités proposées dans l'accompagnement personnalisé.

## Exemples

*Plusieurs académies (Amiens, Dijon, Rennes) organisent des réunions d'information collectives sur les filières de l'enseignement supérieur à destination des parents avec la participation des enseignants et enseignants-chercheurs qui explicitent les attendus des formations qu'ils représentent.*

*L'académie de Reims a conçu une lettre d'information « APB » à l'intention des parents, accessible depuis le site du rectorat et diffusée au sein des établissements où sont scolarisés les lycéens ; cette lettre détaille le calendrier de l'orientation en classe de première et terminale et la procédure de pré-inscription Admission Post-Baccalauréat.*

*Les académies de Dijon, Paris et Versailles ont conçu des « mallettes des parents » pour leur permettre d'accompagner leurs enfants durant cette transition. Ce type d'outil vise à permettre d'instaurer un dialogue constructif entre parents et équipes éducatives. Il peut être composé de questionnaires et de témoignages sur les résultats scolaires, la connaissance des métiers et des formations, la connaissance de soi, l'influence de l'entourage, la mobilité et l'offre de formation.*

*Des séances d'information sont organisées dans les universités ou lycées de l'académie de Strasbourg pour les parents grâce à l'aide des fédérations de parents d'élèves pour mobiliser le plus grand nombre. Ainsi, par exemple, l'université de Haute-Alsace intervient dans les lycées du Haut-Rhin et l'université de Strasbourg intervient dans ceux du Bas-Rhin.*

### **3. A destination des équipes éducatives**

De nombreuses académies ont mis en œuvre des actions et dispositifs pour l'information et la formation de leurs équipes :

- **identifier et associer l'ensemble des personnels qui ont un rôle à jouer dans l'accompagnement à l'orientation** : les professeurs principaux, mais également les COP, les CPE, les professeurs documentalistes, les chefs de travaux ;
- **explicitier au début d'une année scolaire auprès de ces équipes éducatives les objectifs du conseil d'orientation en classe de première pour leur donner du sens et les impliquer dans l'animation de ce dispositif** : conception avec ses équipes d'une programmation annuelle des activités d'information, d'orientation et de conseil en classe de première avec un recensement des activités prévues inscrites dans un calendrier

partagé. Certaines académies ont fait le choix d'inscrire le conseil d'orientation anticipé dans les projets d'établissement ;

- **améliorer l'accès à l'information sur les études supérieures** en prévoyant des temps de coordination et de travail entre les COP, les documentalistes et les professeurs principaux pour concevoir les séances avec les élèves. Mettre à disposition des enseignants des ressources en information, des outils, comme ceux qui peuvent être conçus par les rectorats, par des opérateurs nationaux tels l'ONISEP ou par des établissements d'enseignement supérieur ;
- **utiliser les statistiques APB comme éléments d'information pour repérer les parcours empruntés par les bacheliers de l'établissement et les mettre à la disposition** des proviseurs, des professeurs principaux de première, des COP pour les aider dans les conseils qu'ils peuvent formuler auprès des élèves.

**De nombreux établissements d'enseignement supérieur, principalement les universités et les grandes écoles, recueillent des données sur le devenir de leurs diplômés par filière. Il semble nécessaire de rendre plus lisibles les données similaires recueillies par les STS et les CPGE auprès des équipes.**

### Exemples

*Dans l'académie de Nancy-Metz ont été élaborés un certain nombre d'outils et de ressources pour accompagner les enseignants et les conseillers d'orientation dans la mise en œuvre du conseil anticipé : des fiches pédagogiques sur l'accompagnement personnalisé et l'orientation active pour tous les lycées et les CIO de l'académie, des documents repères et statistiques sur chaque série de baccalauréat, un bilan de l'orientation et de l'affectation post-baccalauréat par établissement et par spécialité extrait des données du portail APB.*

*L'académie de Lille a rédigé un livret qui s'intitule « Accompagner » composé de 14 fiches thématiques à destination des équipes éducatives des lycées généraux et technologiques pour les guider dans la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé à l'orientation en classe de seconde et de première.*

*L'académie de Nantes a rédigé un vademecum du parcours de découverte des métiers et des formations avec des fiches repères par type d'activités.*

*L'académie de Nice diffuse une « lettre de l'orientation » à toutes les équipes éducatives.*

*Dans l'académie de Strasbourg, les universités en lien étroit avec le rectorat et les IA-IPR organisent des rencontres entre enseignants du second degré et enseignants du supérieur. Ces rencontres sont à encourager pour une meilleure connaissance réciproque des deux systèmes d'enseignement, des pratiques pédagogiques utilisées, des programmes et du niveau atteint par les lycéens à la sortie du cycle secondaire et des attendus des filières de formation de l'enseianement supérieur.*

## IV- Le rôle de chaque acteur

### 1. Le rôle de coordination du proviseur

- Le chef d'établissement doit, conformément aux dispositions prévues dans le cadre de la réforme du lycée complétées par la circulaire du 24 juin 2011, **mettre en place un accompagnement à l'orientation tout au long des années de lycée, de la classe de seconde à la classe de terminale.**
- En ce sens, il (elle) **doit rassembler l'équipe éducative autour du programme d'orientation** dont les objectifs et les priorités d'actions auront été discutées avec le conseiller d'orientation et les enseignants au sein de l'établissement et il/elle doit impulser une dynamique en communiquant sur ce programme pour que chacun participe à son niveau à la mise en œuvre du dispositif.

La mise en place des ESPE est l'occasion de renforcer la formation initiale des enseignants à l'accompagnement à l'orientation. **Les plans académiques de formation continue mériteraient de s'enrichir de modules à destination des professeurs principaux pour leur rappeler leur rôle dans l'accompagnement des élèves de classe de première et de terminale et les guider à la nouvelle posture qu'ils doivent adopter pour l'entretien individuel d'orientation du second semestre de classe de première.**

Par ailleurs, la formation initiale et la formation continue des enseignants mériteraient d'être approfondies pour concevoir des dispositifs et des outils accessibles à tous qui permettraient de se former à l'orientation et à toutes les activités qu'elle implique pour les enseignants.

- **Le proviseur doit laisser ces enseignants se former à cette nouvelle mission.** Les professeurs principaux de classes de première doivent pouvoir se voir proposer de se former aux attendus du conseil d'orientation via les formations accessibles au plan de formation académique, à l'usage d'APB ou bénéficier de visites organisées dans les établissements d'enseignement supérieur afin d'échanger avec les enseignants des filières de l'enseignement supérieur pour mieux les connaître, repérer les pré-requis nécessaires à certaines formations, comprendre les méthodes universitaires, avoir des informations sur les taux de réussite, les taux de poursuite d'études et toutes statistiques utiles à la compréhension des flux.

Le développement de la formation ouverte à distance notamment au travers des cours en ligne ouverts à tous ou MOOC pourrait être, à l'avenir, une des formes utilisées pour accompagner les équipes et toucher un large public.

### Exemple

*Le service académique d'information, d'insertion et d'orientation de l'académie de Clermont-Ferrand et l'Onisep Auvergne ont publié un guide pour aider les chefs d'établissement dans la mise en place d'un schéma d'orientation dans leur lycée. Pour chaque niveau pédagogique, de la classe de seconde en classe de terminale, le livret propose un scénario pédagogique et des activités à conduire en classe, trimestre par trimestre. Le guide est également destiné aux enseignants en charge de l'accompagnement personnalisé puisqu'il présente les outils d'aide à la construction du parcours de l'élève et recense les évènements régionaux.*

- Etre à l'écoute des remontées des équipes pour améliorer le dispositif d'une année sur l'autre. Il s'agit de travailler en mode projet, avec les équipes éducatives, et d'évaluer les actions mises en place.

## **2. Le rôle du professeur(e) principal(e) dans la mise en œuvre du conseil d'orientation anticipé**

### **✚ Le professeur principal est un relais entre l'élève et l'équipe éducative**

- Le (la) professeur(e) principal(e) a un **rôle central** dans ce dispositif et doit accompagner l'élève de classe de première dans son parcours d'orientation ;
- Relais entre l'élève et l'équipe éducative, il (elle) **aide le lycéen à formaliser son projet en lui délivrant des conseils et en le redirigeant vers les personnes ressources compétentes ;**
- Il (elle) met en place de manière généralisée **le conseil anticipé en classe de première**, de préférence **au second trimestre**, pour tous les élèves quelle que soit la série ;
- **Il est le coordonnateur des actions mises en œuvre au sein de l'équipe éducative** qui participe dans son ensemble à l'accompagnement personnalisé et au suivi de chaque élève.

### **✚ Le (la) professeur(e) principal(e) facilite l'accès à l'information sur les différentes filières de l'enseignement supérieur**

A cette fin, il (elle) doit :

- inviter les lycéens par **des activités proposées sur le temps de l'accompagnement personnalisé** et en liaison avec le(la) conseiller(ère) d'orientation à **mieux connaître ses centres d'intérêts, à s'auto-évaluer par l'intermédiaire de questionnaires, de stages de découverte, d'ateliers, à construire son projet d'études au final ;**
- veiller à rendre accessibles les informations sur toutes les filières de formations du supérieur non sélectives ou sélectives, publiques ou privées (BTS, DUT, Licence, écoles d'ingénieurs post-bac), en aidant les élèves à les recueillir, en les explicitant, en amenant l'élève à avoir une lecture critique des plaquettes de communication, etc ;
- **proposer différentes modalités de travail** : des temps collectifs de réflexion (ateliers d'échanges entre élèves sur leurs représentations des filières, des secteurs d'activités), des temps de productions personnelles, des temps de préparation des conférences et des manifestations académiques en recueillant l'adhésion des jeunes. **Il est primordial de préparer avec les élèves toutes les visites d'établissements et de salons ;**

- **sensibiliser les élèves aux stéréotypes liés au genre** qui induisent des choix d'orientation biaisés et, de manière générale, cibler les activités en fonction des publics.

### Exemples

*La publication « Filles et garçons sur le chemin de l'égalité de l'école à l'enseignement supérieur » regroupe les principales données statistiques sur les parcours scolaires comparés des filles et des garçons : répartition sexuée selon les niveaux d'enseignement, choix d'orientation, types d'établissement, réussite aux examens.*

*Cette brochure est proposée aux académies comme un outil de référence ; elle leur fournit, à l'échelle nationale, des éléments de comparaison, d'analyse et de décision pour impulser des actions en faveur d'une orientation positive des jeunes et mieux construire l'égalité des filles et des garçons à l'école.*

*Cet outil doit pouvoir être diffusé à tous les professeurs principaux pour les sensibiliser aux questions des stéréotypes liés au genre dans les choix d'orientation.*

*Le programme "Futures scientifiques" expérimenté dans le cadre du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans l'académie d'Aix-Marseille entre 2010 et 2012 avait pour objectif de sensibiliser les jeunes filles en classe de première et terminale scientifique aux études et métiers des voies scientifiques et technologiques. Cette expérience n'a pas eu tous les effets escomptés sur le terrain, mais elle constitue toutefois un exemple intéressant à suivre sur le plan de la programmation des activités proposées : des visites de terrain de laboratoires, d'entreprises, d'écoles d'ingénieurs, des interventions dans les établissements de femmes dans des métiers ou formations scientifiques, et des outils mis en œuvre : service en ligne d'échanges d'expériences et d'information et carnet de bord pour permettre aux jeunes de se constituer un réseau de contacts et pour progresser dans leur projet d'orientation en informant concrètement leurs enseignants et la famille de leur réflexion. Ce schéma peut inspirer certaines académies à la condition qu'il soit conçu par les SAIO et qu'il associe les interventions coordonnées de personnels d'orientation, de professeurs principaux comme relais pédagogique, d'enseignants des établissements d'enseignement supérieur et de professionnels des secteurs visés.*

### Le (la) professeur(e) principal(e) conduit l'entretien personnalisé d'orientation

- L'entretien a vocation à permettre **un échange** d'information avec l'élève en classe de première : il s'agit d'aider le lycéen à analyser ce qu'il fait actuellement, son niveau, ce qu'il voudrait faire plus tard et ce qu'il pourrait faire ;
- Il est l'occasion **de rappeler les pré-requis de certains métiers** (diplômes d'Etat, qualifications professionnelles) et de **certaines formations** ;
- Il permet enfin de vérifier que l'élève a bien pris en compte l'ensemble des composantes liées à son projet de poursuite d'études (formation de proximité ou éloignée, débouchés professionnels, taux de réussite, etc.) ;

Le dialogue construit entre le (la) professeur(e) principal(e) et l'élève permet **d'analyser les difficultés qu'il (elle) rencontre, les leviers à actionner pour atteindre l'objectif, les suites à donner à cet échange**. Ainsi, l'entretien du second semestre peut être suivi d'un ou plusieurs autres entretiens, plus informels le cas échéant, à d'autres moments de l'année de classe de première, en fonction de la demande ou du besoin de l'élève.

Pour aider les équipes éducatives, et notamment les professeurs principaux dans cette mission d'accompagnement des élèves de classe de première dans le processus d'orientation, plusieurs académies ont conçu des outils qui constituent des guides précieux auxquels chacun pourra se référer pour améliorer ses pratiques.

#### Exemples

*Un livret du professeur principal a été élaboré par l'académie de Nancy-Metz et diffusé à 35 000 exemplaires en 2012 ; il a été réédité en 2013 et est disponible également sous format électronique. Il donne quelques repères sur les parcours des lycéens de l'académie, expose la place de l'accompagnement personnalisé dans le parcours d'information, d'orientation et de découverte du lycée ainsi que les dispositifs qui peuvent être mis en place dans les lycées de l'académie, donne quelques chiffres sur les flux de bacheliers filles et garçons, sur leur réussite et leur insertion professionnelle respectives ainsi que des informations sur l'emploi des femmes. Enfin, une rubrique recense les outils à la disposition des équipes enseignantes pour aider les lycéens dans leur parcours d'orientation et la construction de leur projet.*



*Un « guide du professeur de lycée » a été réalisé par la DRONISEP de l'académie d'Aix-Marseille et est téléchargeable à partir du portail de l'académie. Il résulte d'un suivi personnalisé des conseillers d'orientation par les stagiaires du centre de formation des conseillers d'orientation de Marseille qui a permis de déterminer une méthodologie d'intervention du conseiller d'orientation psychologue et du professeur principal de classe de première transférable à tous les lycées.*

*Un vademecum de l'orientation active intitulé « Accompagnez vos élèves vers le supérieur » pour les professeurs principaux de classe de première et de terminale portant notamment sur la rénovation du lycée, mais aussi sur les temps de l'orientation en classe de première, les idées reçus, les stéréotypes en matière d'orientation a été conçu dans l'académie de Caen en lien avec le rectorat, l'université et la DRONISEP et publié en octobre 2012. Un deuxième volet sous format numérique est en cours et construit à partir des remontées des pratiques des établissements en matière d'accompagnement personnalisé.*

*Dans l'académie de Toulouse, le groupe de travail académique travaille sur une maquette académique de formation des professeurs principaux à l'accompagnement personnalisé à l'orientation et à l'entretien personnalisé.*

**A l'issue de l'entretien, le (la) professeur(e) principal(e) peut être amené(e) à orienter l'élève vers un(e) conseiller(ère) d'orientation ou vers d'autres structures** telles que les CIO ou vers les ressources de l'ONISEP pour approfondir sa réflexion et ses recherches.

**Une attention particulière doit être portée aux élèves en situation de handicap** et le (la) professeur(e) principal(e) doit s'assurer que l'élève s'est bien renseigné sur les conditions d'accessibilité des formations supérieures qu'il (elle) envisage de suivre.